

## Algérie



<http://www.who.int/countries/en/>

|  |  |
|--|--|
| Région de l'OMS  | Afrique                                  |
| Groupe de revenu de la Banque mondiale   | Revenu intermédiaire, tranche supérieure |
| <b>Santé de l'enfant</b>   |  |
| Enfants nourris exclusivement au sein pendant les premiers mois de vie (%) (2012-2013)           | 25,7                                     |
| Couverture par le vaccin DTC3 chez les enfants d'un an (%) (2016)                                | 91                                       |
| <b>Statistiques démographiques et socioéconomiques</b>   |  |
| Espérance de vie à la naissance (années) (2016)  | 73,8 (H)<br>77,1 (H+F)<br>78(F)          |
| Population totale (en milliers) (2018)   | 42200                                    |
| % de moins de 15 ans (2016)  | 29,3                                     |
| % de plus de 60 ans (2016)   | 8,9                                      |
| Indice de pauvreté : % de la population disposant de moins de \$1,25 par jour (PPA) (I)          | 6,8                                      |
| Taux d'alphabétisation des adultes (+ de 15 ans) (%) (2012)                                      | 72,6                                     |
| Rang selon l'indicateur d'inégalité de genre (2014)  | 85                                       |
| Rang selon l'indice de développement humain (2014)   | 83                                       |
| <b>Systèmes de santé</b>   |  |
| Total des dépenses de santé en pourcentage du produit intérieur brut (2015)                      | 7,1                                      |
| Dépenses privées pour la santé en pourcentage du total des dépenses pour la santé (2015)         | 29,4                                     |
| Dépenses publiques générales pour la santé en pourcentage du total des dépenses publiques (2015) | 10,7                                     |
| Nombre de médecins pour 1000 habitants (2018)  | 1.192                                    |
| Nombre d'infirmières et de sages-femmes pour 1000 habitants (2018)                               | 1.924                                    |
| <b>Mortalité et estimations sanitaires générales</b>   |  |
| Taux de mortalité néonatale (pour 1000 naissances vivantes) (2016)                               | 15,6 [13,5-18,3]                         |
| Taux de mortalité pour 1000 enfants de moins de 5 ans (2016)                                     | 25,4 [23,3-27,3]                         |
| Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (2016)                           | 60,3 [ 82 - 244]                         |
| Naissances assistées par du personnel de santé qualifié (%) (2012)                               | 96,6                                     |
| <b>Santé publique et environnement</b>   |  |
| Population utilisant les services d'assainissement de manière sûre% (2018)                       | 90                                       |
| Population utilisant les services d'eau potable gérés de manière sûre % (2015)                   | 98                                       |

Source de données:  
Observatoire mondial de la santé, 2017  
<http://apps.who.int/gho/data/node.cco>

### SITUATION DE LA SANTÉ

L'Algérie a réalisé des progrès notables en matière de santé. Le taux de couverture vaccinale est supérieur à 90%. L'incidence de la mortalité maternelle est de 60,3 pour 100 000 naissances en 2016 contre 230 en 1989 et le taux de mortalité juvénile est de 25,4 pour 1 000 en 2013 alors qu'il était de 55,7 pour 1 000 en 1990. La mortalité infantile est de 22,4 en 2013 contre 46,8 pour 1 000 en 1990. Pour la mortalité néonatale elle était de 23 pour 1 000 naissances vivantes en 1990 contre 14 seulement en 2013. L'incidence de la tuberculose est de 53,5 pour 100 000 habitants en 2013 contre 62,8 en 2003. La même tendance est observée pour la tuberculose pulmonaire à microscopie positive dont l'incidence est passée de 27,3 cas en 2003 à 18,6 cas en 2013.

L'incidence du VIH est de 0,1% et l'épidémie se concentre dans les populations-clés que sont les PS, les HSH et les UDI avec un taux de prévalence respectif estimé à 10,25%, 12,5% et 2,8%. Le dépistage, la prise en charge et le traitement des patients atteints par le VIH sont totalement gratuits.

Les défis auxquels fait face l'Algérie en matière de santé sont : 1) diminuer la double charge de morbidité et mortalité due à la transition épidémiologique à travers la prévention, la prise en charge, la recherche et la surveillance 2) réduction du poids des maladies transmissibles, maternelles, périnatales 3) promotion de la santé (avec sa nécessaire dimension d'intersectorialité) 4) la fourniture de soins de santé équitables, abordables, efficaces et de qualité 5) répondre aux défis de la transition démographique contrariée, caractérisée par un vieillissement rapide de la population concomitant avec une augmentation du nombre des naissances, 6) réagir efficacement contre la survenue d'épidémies de maladies émergentes ou ré-émergentes, d'ampleur variable dans le cadre de son dispositif de surveillance sanitaire, 7) s'adapter aux nouvelles exigences de la prévention et de la lutte contre les maladies, dans le cadre du nouveau Règlement Sanitaire International (RSI) qui a été adopté et intégré dans l'arsenal réglementaire national, sous la forme d'un décret présidentiel. La transition vers les ODD constitue un nouveau challenge pour l'Algérie et qui orientera les efforts consentis en matière de santé.

### POLITIQUES ET SYSTÈMES DE SANTÉ

L'OMS, dans son rôle de partenaire technique de référence en matière de santé, a su apporter au ministère de la santé l'appui technique et quelques fois financier nécessaires pour l'élaboration des politiques, stratégies et plans pour le renforcement du système de santé. Ces appuis ont contribué à ce que le pays dispose de documents stratégiques pertinents notamment : un document sur la stratégie multisectorielle de la lutte contre les maladies non transmissibles. L'appui a porté également sur l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre du Règlement Sanitaire International (RSI). Appui à l'élaboration de la stratégie des ressources humaines en santé et à la mise en place de l'Observatoire algérien des ressources humaines en santé. Dans le cadre de la Couverture santé universelle (CSU), l'OMS apporte un appui pour progresser vers la CSU d'une façon dynamique.

### COOPÉRATION POUR LA SANTÉ

La coopération de l'OMS avec l'Algérie s'inscrit dans plusieurs plans et stratégies. La Stratégie de Coopération Pays (CCS) qui couvre la période 2016-2020. Cette coopération constitue une interface entre les priorités sanitaires définies par le Gouvernement et celles définies dans le 12<sup>ème</sup> Plan de travail de l'OMS qui couvre la période 2014-2019. Une revue à mi-parcours de la CCS avec les partenaires est attendue au cours de l'année 2018.

L'OMS apporte également son appui dans le cadre du Cadre de Coopération Stratégique (CdCS) du Système des Nations Unies. Dans ce cadre de coopération entre le SNU et l'Algérie, l'OMS apporte son appui dans l'axe « Développement social » en matière de santé. Concrètement, l'OMS intervient en matière de la santé de la mère et de l'enfant, des maladies non transmissibles et des maladies transmissibles.

| PROGRAMME D'ACTION STRATÉGIQUE DE COOPÉRATION AVEC LE PAYS DE L'OMS (2018-2019) |  |
|---|--|
| Priorités Stratégiques  | Principaux domaines d'intervention   |
| <b>Renforcement des politiques et systèmes de santé</b>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Engager un dialogue avec le MSPRH pour la mise à jour des comptes nationaux de la santé et la documentation de la Couverture Santé Universelle (CSU) et le renforcement de cette SCU à travers le territoire national</li> <li>Fournir un appui technique pour le développement de modèles d'évaluation des coûts de la prise en charge des maladies (MNT) et des programmes de prévention</li> <li>Fournir un appui technique en vue de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie nationale des ressources humaines en santé</li> <li>Fournir un appui technique pour la mise en place de l'Observatoire Algérien des ressources humaines en santé</li> <li>Fournir un appui technique pour le renforcement de capacités des personnels de santé à l'utilisation du logiciel WISN (<i>Workload Indicator of staffing needs</i>)</li> <li>Fournir un appui technique pour le renforcement des capacités de l'Agence Nationale des Produits Pharmaceutiques (ANPP) nouvellement créée.</li> <li>Fournir un appui technique pour la mise en place d'outils des TIC dans le processus d'enregistrement des médicaments.</li> <li>Apporter un appui technique au MSPRH pour l'élaboration d'une stratégie nationale ainsi que d'un cadre juridique régissant la cybersanté.</li> </ul> |
| <b>Lutter contre les maladies non transmissibles</b>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Engager le dialogue avec le MSPRH pour identifier les besoins d'appui technique pour l'élaboration des plans au support du plan national multisectoriel de la lutte intégrée des facteurs de risques des MNT ;</li> <li>Fournir un appui technique au MSPRH pour la mise en œuvre du plan stratégique à travers l'appui à l'élaboration des supports (surveillance des MNT, programmes de communication, programme de recherche, et le suivi et l'évaluation du plan sur les MNT) ;</li> <li>Fournir l'expertise pour appuyer la réalisation d'une enquête sur l'évaluation et la tendance des facteurs de risque des MNT (enquête STEPwise);</li> <li>Appui à la coordination multisectorielle du plan stratégique multisectoriel de lutte intégrée des MNT.</li> </ul>  |
| <b>Santé de la mère et de l'enfant</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Engager le dialogue avec le MSPRH pour identifier les besoins en appuis techniques pour contribuer à l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle;</li> <li>Fournir un appui technique à la mise en place d'un système de surveillance et de riposte à la mortalité maternelle ;</li> <li>Fournir un appui technique à la mise en place d'un système de surveillance et de riposte à la mortalité néonatale.</li> </ul>  |
| <b>Lutter contre les maladies transmissibles</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir un appui technique pour le renforcement du système de surveillance épidémiologique sur les IST et le VIH sida;</li> <li>Plaidoyer pour l'élaboration de stratégie de dépistage des IST/VIH sida ;</li> <li>Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies spécifiques à la santé des jeunes et des adolescents dans le cadre de la nouvelle loi sanitaire.</li> </ul>  |